

Le 4 novembre 2010

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet de restauration de la berge bordant le site
d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois**
Dossier 3211-02-231

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 2 novembre 2010 concernant le projet cité en rubrique.

À la suite de la lettre du 11 décembre 1996, Elkem a évalué les possibilités de restauration et a opté pour l'approche de gestion avec une analyse de risques afin d'analyser la possibilité de laisser les scories en place. L'entreprise a alors entrepris les études nécessaires en fonction de cette procédure. L'étude de risques a été déposée en août 1998 par la compagnie, et le Ministère a rendu ses commentaires à l'effet que l'étude n'était pas complète à la fin de 1999. Considérant les commentaires du Ministère et le fait qu'Elkem ne souhaitait pas refaire son analyse de risques, elle a abandonné cette voie et a opté pour la réhabilitation. L'entreprise a donc réévalué les méthodes de gestion possibles.

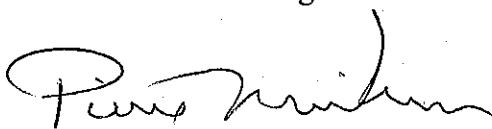
En 2001, le Ministère a publié le *Guide de valorisation des résidus inorganiques industriels non dangereux comme matériau de construction* et a informé le promoteur de cette nouvelle option de gestion pour les résidus inorganiques tels que les scories.

...2

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933, poste 4655
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

En parallèle, le Ministère a également informé Elkem que la berge devra aussi être restaurée et que cette restauration est soumise au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. L'initiateur a alors procédé aux différentes études requises par le Ministère pour évaluer la valorisation des résidus inorganiques et la restauration de la berge. La complétion de ces études a conduit au dépôt, en 2008, de la première version de l'étude d'impact. L'entreprise prévoit, à ce jour, déposer sa demande de certificat d'autorisation pour la restauration du reste du terrain sous peu.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Michon
Porte-parole du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

c. c. M. Mathieu Marchand, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie